

# MAIRIE D'ESCHENTZWILLER



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU MARDI 06 SEPTEMBRE 2022

Réunis en séance selon les conditions de droit commun sous la présidence de Monsieur le Maire Gilbert IFFRIG.

Monsieur Gilbert IFFRIG souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19H00.

<b><u>Nombre de membres en exercice :</u></b>	<b>15</b>
<b><u>Présents</u></b>	<b>12</b>
M. Gilbert IFFRIG, M. Pierre LIPP, M. Charles GRAFF, Mme Denise HERTH, M. Noël MULLER, Mme Isabelle DEBECKER, Mme Patricia ROLLAND, Mme Sophie BOEGLIN, M. Michel JENATTON, Mme Adrienne CAMPILLO, Mme Catherine WEIGEL, M. Jean-Jacques VOGELSPERGER	
<b><u>Absents excusés et non représentés</u></b>	<b>1</b>
Mme Karine RISBOURG	
<b><u>Absents non excusés :</u></b>	<b>0</b>
<b><u>Ont donné procuration :</u></b>	<b>2</b>
M. Jean-Luc REIBEL à M. Noël MULLER	
Mme Natacha MEYER à Mme Denise HERTH	
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Mme Catherine WEIGEL	
<b><u>Secrétaire auxiliaire de séance :</u></b> Mme Séverine AUGEREAU, secrétaire de mairie	

Aucun auditeur extérieur n'assistait à la séance.

### Ordre du jour de la séance selon la convocation adressée aux conseillers le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

#### I/ ADMINISTRATION GENERALE

- A) Approbation et signature du procès-verbal de la séance publique du 28 juillet 2022

#### II/ AFFAIRES FINANCIERES

- A) Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association des arboriculteurs de Rixheim/Eschentzwiller

#### III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Néant

#### IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

Néant

Le Maire

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

IC

aw

SA

## V) AFFAIRES DE PERSONNEL

- A) Création d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques

## VI/ DIVERS

- A) Remerciements  
B) Informations diverses

## **I/ ADMINISTRATION GENERALE**

### **A) APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU JEUDI 28 JUILLET 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le procès-verbal de la réunion de la séance publique du Conseil municipal du jeudi 28 juillet 2022 a été adressé aux conseillers le vendredi 29 juillet 2022. Tous les conseillers avaient été présents à l'ouverture de cette séance à l'exception de Mme Karine RISBOURG, excusée avec procuration donnée à Mme Isabelle DEBECKER, M. Jean-Luc REIBEL, excusée avec procuration donnée à M. Noël MULLER, Mme Adrienne CAMPILLO, excusée avec procuration donnée à Mme Denise HERTH, Mme Catherine WEIGEL, excusée avec procuration donnée à Mme Patricia ROLLAND et M. Jean-Jacques VOGELSPERGER, excusé avec procuration donnée à M. Charles GRAFF.  
Il invite le Conseil municipal à délibérer.

**VU** le procès-verbal de la séance publique du Conseil municipal du jeudi 28 juillet 2022,  
**SUR** proposition de Monsieur le Maire,  
**APRES** en avoir délibéré,

**le Conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),**

**DECIDE** d'approuver le procès-verbal sans observation,  
**DECIDE** de le signer dans le registre des délibérations.

## **III/ AFFAIRES FINANCIERES**

### **A) OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES ARBORICULTEURS DE RIXHEIM/ESCHENTZWILLER**

Par mail du 14 août 2022, l'association « Les arboriculteurs de Rixheim/Eschentzwiller » informe les conseillers d'avoir investi dans une infrastructure de pasteurisation de jus de pomme. L'investissement s'élève à 2258,00 € TTC pour l'appareil de base auquel s'ajoutent 200 euros d'installation.

A cet effet, l'association sollicite de manière exceptionnelle les conseillers municipaux afin de participer à cet achat à travers l'octroi d'une subvention.

Monsieur le Maire expose que la subvention proposée pourrait être évaluée à la moitié du coût de l'acquisition étant donné que l'association dépend également de la Ville de Rixheim.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de verser 2458 €/2 soit 1229 €.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Le Maire

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

IG

uw

JA

**ENTENDU** les explications de Monsieur le Maire,  
**VU** les crédits inscrits au BP 2022, section de fonctionnement dépenses, à l'article 6574,  
**APRES** en avoir délibéré,

**le Conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),**

**ACCEPTE** le versement d'une subvention d'un montant de 1229 € à l'association « Les arboriculteurs de Rixheim/Eschentzwiller » pour l'acquisition d'une infrastructure de pasteurisation de jus de pomme,

**DIT** de prendre cette somme du BP 2022 en dépenses de fonctionnement à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres »

**AUTORISE** Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

### III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Néant

### IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

Néant

### V/ AFFAIRES DE PERSONNEL

#### **A) CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT POLYVALENT DES SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que M. Denis KOELBERT a déposé en mairie en date du 26/07/2022 une demande de mutation. Il fera donc parti des effectifs de la commune d'Eschentzwiller jusqu'au 25/10/2022 inclus.

A cet effet, son remplacement sera nécessaire au sein des services techniques communaux.

Aussi, Monsieur le Maire propose aux conseillers de créer un emploi permanent d'Agent polyvalent des services techniques sur l'un des grades suivants : adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et agent de maîtrise, avec création du poste à compter du 01/10/2022.

Les agents pourront ainsi travailler conjointement pendant quelques temps.

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;

Le Maire

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

IG

ew

A

- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques relevant des grades **d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'agent de maîtrise** à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minutes (soit 35/35<sup>èmes</sup>), compte tenu d'un manque de personnel au sein des services techniques de la commune ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

**SUR** proposition de Monsieur le Maire,  
**APRES** en avoir délibéré,

**le Conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),**

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** À compter du 01/10/2022, un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques relevant des grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'agent de maîtrise, à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures 00 minutes (soit 35/35<sup>èmes</sup>), est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

**Article 2 :** L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

L'agent recruté aura pour fonction d'assurer la maintenance et l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics.

**Article 3 :** L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

76  
Le Maire

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

## VI/ DIVERS

### A) REMERCIEMENTS

- De Mme LANDWERLIN Michèle pour le présent offert par la municipalité à l'occasion de ses 75 ans
- De Mme KIRCHHOFFER Danielle pour le présent offert par la municipalité à l'occasion de ses 75 ans

### B) DIVERS

Néant

Tout l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19h45.

## Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal d'Eschentzwiller de la séance du 06 septembre 2022

### Ordre du jour :

#### I/ ADMINISTRATION GENERALE

- A) Approbation et signature du procès-verbal de la séance publique du 28 juillet 2022

#### II/ AFFAIRES FINANCIERES

- A) Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association des arboriculteurs de Rixheim/Eschentzwiller

#### III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Néant

#### IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

Néant

#### V) AFFAIRES DE PERSONNEL

- A) Création d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques

#### VI/ DIVERS

- A) Remerciements  
B) Informations diverses

Le Maire

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

T.G.

W



Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal d'Eschentzwiller de la séance du 06 septembre 2022			
Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
IFFRIG Gilbert	Maire		
LIPP Pierre	1 <sup>er</sup> adjoint		
CAMPILLO Adrienne	2 <sup>ème</sup> adjointe		
VOGELSPERGER Jean-Jacques	3 <sup>ème</sup> adjoint		
ROLLAND Patricia	4 <sup>ème</sup> adjointe		
GRAFF Charles	Conseiller municipal		
MULLER Noël	Conseiller municipal délégué		
JENATTON Michel	Conseiller municipal		
RISBOURG Karine	Conseillère municipale		
WEIGEL Catherine	Conseillère municipale		
BOEGLIN Sophie	Conseillère municipale déléguée		
DEBECKER Isabelle	Conseillère municipale		
MEYER Natacha	Conseillère municipale		
HERTH Denise	Conseillère municipale		
REIBEL Jean-Luc	Conseiller municipal		

Le Maire

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

JG

CW

